

Dossier d'inscription à l'épreuve pratique CCEPS

1. **Se connecter sur le site concours AP-HP** à l'adresse <https://concours.aphp.fr> / S'inscrire au concours / rubrique :

Inscription à l'examen pratique du CCEPS

2. **Inscription en ligne** : Télécharger les bulletins d'inscription, les compléter, scanner en version PDF les pièces justificatives au moment de l'inscription en ligne ou au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Pièces justificatives à fournir pour le dossier d'inscription :

- L'attestation de réussite à l'épreuve théorique attestant que la note obtenue est égale ou supérieur à 12/20.
- Une copie de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU).
- Une copie du carnet de stage attestant que la note obtenue est égale ou supérieur à 12/20.

A la fin de votre inscription en ligne, un mail est envoyé à l'adresse mail indiquée lors de votre inscription. N'oubliez pas d'imprimer et de conserver un exemplaire de ce mail.

En cas de non réception des mails, le candidat peut retrouver les mails de confirmation dans les courriers indésirables (ou spams) de sa boîte de messagerie.



Les pièces justificatives devront être scannées en version PDF pour pouvoir être téléchargées au moment de l'inscription en ligne ou au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Vous pouvez obtenir des informations sur l'état d'avancement de votre dossier d'inscription et télécharger les pièces justificatives (si vous ne l'avez pas fait lors de votre inscription) sur le site <https://concours.aphp.fr> via l'onglet « suivi candidature » en vous munissant de votre numéro de candidat et de votre identifiant figurant sur votre mail de confirmation d'inscription.

Les pièces transmises par courrier ou mail ne sont pas acceptées.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à :

creccepts.idf@aphp.fr